



comparis.ch sur les primes maladie 2011 - Les jeunes adultes vont être priés de passer à la caisse

22.07.2010 - 16:47 Uhr, comparis.ch AG

Zürich (ots) - Remarque : le tableau «Rabais actuellement accordés aux jeunes adultes et hausse potentielle» peut être téléchargé en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671.

A l'avenir, les caisses maladie devront justifier les rabais sur les primes adultes qu'elles accordent aux jeunes adultes auprès de l'Office fédéral de la santé publique. Conséquence : certaines caisses maladie vont devoir diminuer les rabais qu'elles octroient, ce qui conduira certains jeunes adultes à écoper d'une augmentation de primes salée.

Il y a longtemps que c'était dans l'air : en dépit de la hausse déjà mus-clée de l'an dernier, les primes maladie devraient à nouveau augmenter plus que la moyenne l'an prochain. A présent, il s'avère que les jeunes adultes (19 - 25 ans) pourraient être particulièrement touchés. La raison : de nombreuses caisses maladie leur accordent actuellement un rabais sur les primes pour adultes. Or, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) vient de stipuler, dans une circulaire envoyée à toutes les caisses maladie, qu'il leur faudrait désormais justifier toute remise supérieure à 15 %. Cela signifie que si une caisse maladie n'est pas en mesure de motiver le rabais qu'elle souhaite accorder, elle devra relever ses primes jeunes adultes pour se conformer à la directive de l'OFSP.

L'exemple suivant illustre les répercussions d'un tel changement : un assuré appartenant à la catégorie « jeunes adultes » et habitant la ville de Berne paie actuellement 317,20 francs par mois chez Visana (modèle standard, franchise à 300 francs et couverture accident). Comparé à la prime adulte « normale », il bénéficie d'une ristourne de 30 %. Si, à l'avenir, Visana n'est pas en mesure de justifier ce rabais auprès de l'OFSP, elle devra relever sa prime jeune adulte de façon à ce que cette ristourne ne dépasse plus 15 %. Notre assuré de la ville de Berne devrait alors déboursier 385 francs par mois, soit 68 francs ou 21 % de plus que maintenant. Auxquels viendrait s'ajouter l'augmentation annuelle « normale », ce qui tout compris, ne rendrait pas une hausse totale de plus de 25 % irréaliste.

« Si les caisses maladie doivent abaisser les rabais qu'elles octroient aux jeunes adultes, cela touchera une catégorie de la population où beaucoup ont de petits revenus ou dont les primes sont encore souvent payées par les parents. Ce qui accroîtrait encore la charge pesant sur les familles » explique Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch. « En fait, c'est le moment choisi par l'OFSP pour prendre cette décision qui dérange » poursuit R. Eisler. Le fait que les primes pour jeunes adultes soient à un niveau trop faible chez certaines caisses n'est pas nouveau, c'est même un phénomène qui est connu depuis plus de 10 ans. La différence, c'est que cette année, la menace d'une hausse supérieure à la moyenne plane au-dessus des têtes. Alors un abaissement du rabais grèvera doublement le budget des personnes concernées. « Une telle mesure, touchant les assurés de façon très disparate, renforcera encore davantage la grogne des personnes concernées au sujet des primes maladie » prédit R. Eisler. « En fin de compte, de tels changements ne résolvent pas le problème de la hausse constante des dépenses de santé mais n'en font que modifier le financement ».

La mesure décidée par l'OFSP ne devrait cependant pas toucher tous les jeunes adultes parce que certaines caisses octroient déjà des rabais bien moindres ou même pas de rabais du tout. Parmi les dix plus grandes caisses, la moitié accorde actuellement des rabais de plus de 15 % aux jeunes adultes (cf. tableau en page suivante). Mais pour tous les jeunes adultes bénéficiant de généreuses remises, il subsiste encore l'espoir que leur caisse parvienne à justifier les rabais pratiqués de façon plausible aux yeux de l'OFSP. Les assurés ne devraient donc vraiment pouvoir mesurer l'impact effectif de cette

nouvelle disposition que lorsque les nouvelles primes maladie seront connues. Or, cela pourrait particulièrement durer cette année, parce que l'OFSP a interdit aux caisses maladie, toujours dans la même circulaire, de publier leurs nouvelles primes avant l'agrément officiel.

Contact:

Pour de plus amples informations :

Richard Eisler

P.D.G.

Téléphone : 044 360 34 00

Courriel : media@comparis.ch

<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Originaltext:

comparis.ch AG

Dossier de presse:

<http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/comparis-ch-ag>

Dossier de presse par RSS:

http://presseportal.de/rss/pm_100003671.rss2